**Sens de circulation :**

**MONTÉE PAR L’ESCALIER INTERDITE**

**Nous vous demandons de respecter le sens de circulation suivant :**

* La montée dans les étages est obligatoire par l’ascenseur.
* La descente est obligatoire par l’escalier sauf pour les personnes à mobilité réduite qui pourront reprendre l’ascenseur pour quitter l’établissement.